



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 mai 2014 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Messieurs les conseillers et madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| 1- | 4- Dannie Mercier |
| 2- Caroline Jacques | 5- |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Messieurs Rock Côté et Jean-Marie Rodrigue sont absents.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-14-075

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 mai 2014 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Dernier paiement pour le déneigement des chemins

6. Souper des municipalités
7. Matériaux granulaires 2014
8. Calcium 2014
9. Proclamation-Semaine nationale de la santé mentale 2014
10. Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
11. Période de question(s)
12. Levée de la séance

ADOPTE

NO-14-076

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 8 avril 2014 et de la séance extraordinaire du 29 avril 2014 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-14-077

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CAROLINE JACQUES

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2014, totalisant 43 977.60\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 14 à 17, totalisant 5 506.42\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

NO-14-080

SOUPER DES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la «Semaine des municipalités». Cette activité aura lieu vendredi le 13 juin 2014 à compter de 18 heures, à la station récréotouristique du Mont Adstock. Les cartes pour assister à ce souper sont au coût de 30,00\$ chacune. La municipalité réserve 10 cartes.

ADOPTE

NO-14-081

MATÉRIAUX GRANULAIRES 2014

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 avril 2014, par la résolution numéro 14-059, un mandat fut donné à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder, par voie d'invitation écrite, à la demande de matériaux granulaires (+/- 2000 tonnes métriques) pour les routes de la municipalité.

Au terme de la période de présentation des soumissions soit le 29 avril 2014 à 14 heures, deux (2) soumissionnaires «Germain Daigle Excavation.», « Excavation Denis Lambert.» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les deux (2) soumissionnaires ont été jugés conformes à la demande de soumission par voie d'invitation écrite. Ils nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Matériaux étendus nivelés transport MG20-A t/m</u>	<u>Matériaux étendus nivelés transport MG20-B t/m</u>	<u>Provenance</u>
Germain Daigle	18.80\$	18.80\$	Granilake
Germain Daigle		17.45\$	Carrière Martin Lessard
Denis Lambert	14.25\$	14.25\$	Granilake

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat pour les matériaux granulaires 2014 à la firme Excavation Denis Lambert celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

Ce soumissionnaire a fourni les documents exigés : Attestation de Revenu Québec- CSST- Déclaration du soumissionnaire- Régie du bâtiment- Assurances des entreprises.

ADOPTE

NO-14-082

CALCIUM 2014

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CAROLINE JACQUES

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées auprès de deux (2) entrepreneurs afin de présenter une soumission pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2014.

Deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, tous jugés conformes, et nous proposent de réaliser les travaux demandés pour les prix suivants taxes en plus :

Soumissionnaires	Volume approximatif	Prix unitaire	Prix total Avant taxes
TransportAdrien Roy & Filles inc.	24 800	0.299\$/litre	7 415.20\$
Entreprises Bourget inc.	24 800	0.2949\$/litre	7 313.52\$

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat de calcium 2014 à la firme « Entreprises Bourget Inc» celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

ADOPTE

NO-14-083

**PROCLAMATION-SEMAINE
NATIONALE DE LA SANTÉ
MENTALE 2014**

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan «*Prendre une pause, ç'a du bon!*» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

Par conséquent, je Jessika Lacombe, mairesse de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTE

NO-14-084

**DEMANDE DE SIGNATURE
D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT
FISCAL**

Considérant que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

Considérant que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

Considérant qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

Considérant qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

Considérant que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

Considérant que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant les impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

Considérant le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par DANNIE MERCIER, appuyé par CLAUDE BLAIS de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

De transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes :

Monsieur Philippe Couillard, chef du parti Libéral et premier ministre du Québec
Ministre des Finances du Québec
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Madame Pauline Marois, chef du Parti québécois et chef de l'opposition officielle
Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition
Monsieur Éric Forest, président de l'union des municipalités du Québec
Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités. :

NO-14-085

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-14-086

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CAROLINE JACQUES

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 34.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal